

# L'adhan désormais encadré par la loi

Page 4

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4275 - Ven. 15 - Sam. 16 septembre 2017 - Prix : 10 DA

Béjaïa face à ses déchets

### Sept grandes opérations en souffrance depuis plus de 10 ans

Page 24



## Processus de réformes du secteur de la justice Les droits de l'homme au cœur de la révision du cadre juridique

Page 3

### La sale guerre

Par Mohamed Habili

**D**e toutes les guerres arabes en cours, celle qui se déroule au Yémen est sans conteste la pire, à tous points de vue la plus mauvaise de toutes. Elle a déjà donné lieu à l'une des plus grandes crises humanitaires que le monde ait connues. Comme il est impossible d'en voir le terme temporel, ni les limites en termes d'hostilités, dont il y a tout lieu de craindre qu'elles n'aillent désormais crescendo, il ne faut quasiment rien exclure pour ce qui est de ses développements futurs. Elle se déroule depuis maintenant plus de deux années, mais nul signe d'essoufflement ni d'un côté ni de l'autre, nulle prémisse augurant d'une possible solution politique, même lointaine. Il est très probable que cette année ne se termine pas sans que les deux guerres en Syrie et en Irak n'aient fini. Il se peut même que la Libye recouvre son unité politique dans un délai pas trop éloigné en dépit des apparences, dès l'année prochaine peut-être. Dans chacun de ces pays, on sait par avance ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Rien de pareil dans la guerre au Yémen, où l'on a quelques raisons de parier sur le pire, même s'il n'est pas sûr. Dans ce conflit, si une partie profère une menace particulièrement téméraire ou extrême, ses adversaires ont tort de n'en rien croire, de se dire qu'elle n'irait tout de même pas jusque-là. Exemple : Abdel Malek Al Houthi, le chef des Houthis, déclare que ses forces armées sont désormais en capacité de tirer des missiles sur Abou Dhabi, ainsi d'ailleurs que sur n'importe quelle ville et région de l'Arabie Saoudite. Il est tentant de penser qu'il ne fait là en réalité que bluffer, en vue de dissuader la coalition dirigée par l'Arabie de mettre à exécution sa menace de prendre le port de Hudaydah, par lequel tout arrive au nord du Yémen, contrôlé par les Houthis et leurs alliés.

Suite en page 3

## Hasbellaoui : notre système sanitaire «ne fait aucune différence entre public et privé»

# Les spécialistes privés peuvent opérer gratuitement dans les hôpitaux publics



Les spécialistes privés peuvent effectuer des interventions chirurgicales au niveau des établissements hospitaliers publics (EHP), conformément à un accord-cadre signé avec les directions de la santé. Ces opérations doivent être pratiquées gratuitement, tient à rassurer le ministre de la Santé, le Professeur Mokhtar Hasbellaoui. [Lire page 2](#)

Valorisation des déchets, un avantage écologique et financier

## L'Etat peut économiser 38 milliards de DA/an avec le recyclage

Page 2

Forum des créateurs africains à Alger

## Institution du «Prix Miriam Makeba de la créativité artistique»

Page 13

Hasbellaoui : notre système sanitaire «ne fait aucune différence entre public et privé»

# Les spécialistes privés peuvent opérer gratuitement dans les hôpitaux publics

■ Les spécialistes privés peuvent effectuer des interventions chirurgicales au niveau des établissements hospitaliers publics (EHP), conformément à un accord-cadre signé avec les directions de la santé. Ces opérations doivent être pratiquées gratuitement, tient à rassurer le ministre de la Santé, le Professeur Mokhtar Hasbellaoui.



Ph.D. R.

Par Louiza Ait Ramdane

En visite de travail dans la wilaya de Ain Témouchent, M. Hasbellaoui a souligné la gratuité des opérations chirurgicales au niveau des établissements hospitaliers publics, même si ces dernières sont pratiquées par un praticien exerçant dans le privé.

Le ministre explique que la convention de partenariat entre les directions de la santé des wilayas et les spécialistes privés garantissent les droits du spécialiste et du malade, affirmant la gratuité des soins dans les établissements sanitaires publics. Le ministre explique,

dans ce sens, qu'il faut distinguer les cliniques privées où les prestations sont payantes et les établissements hospitaliers publics où elles sont gratuites.

A cet effet, il a indiqué qu'un système unique de soins régit les secteurs public et privé en Algérie. Il a souligné que lorsque le médecin a choisi cette profession, il a signé un contrat avec le malade, ajoutant que le système sanitaire en Algérie «est unique et ne fait aucune différence entre le public et le privé, qui sont soumis au pouvoir des directeurs de la santé des wilayas».

Le secteur privé, souligne-t-il, est un partenaire dans la prise en charge des malades au sein

du système sanitaire, ce qui justifie les instructions du ministère associant les spécialistes privés et définissant la liste de permanence dans les établissements hospitaliers publics comme stipulé par la loi 05/85. Par ailleurs, le ministre a insisté sur l'importance de la formation continue au profit des praticiens du secteur privé (médecins et paramédicaux) pour plus de performance.

Le ministre de la Santé a également insisté sur la vaccination, affirmant que c'est une opération qui revêt une importance dans la préservation de la santé des enfants.

Il a en outre mis l'accent sur la coordination des efforts avec

les unités de dépistage et de suivi de santé scolaire et l'activation de la numérisation du dossier électronique du malade à laquelle le ministère accorde une importance capitale à travers la formation de l'élément humain habilité à suivre le dossier, en collaboration avec le ministère de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du numérique, de même que la concrétisation d'une plateforme numérique des dossiers des malades au niveau national.

Il a salué, à l'occasion, le rôle important de l'hospitalisation à domicile qui a réalisé de «bons résultats au niveau local», appelant à encourager ce genre d'ini-

tiatives et à former un staff paramédical pour cette opération.

La visite du ministre a permis, entre autres, l'inauguration d'une usine de gants médicaux, implantée dans la zone industrielle d'Ain Témouchent dans le cadre de l'investissement privé. Cette unité génère actuellement 350 emplois pour une capacité de production de 150 millions d'unités par an, couvrant 40% des besoins du marché national. A l'établissement hospitalier public «D' Benzerdjeb» au chef-lieu de wilaya, M. Hasbellaoui a instruit les concernés pour l'inscription d'un projet de pharmacie médicale centrale pour cet hôpital.

L. A. R.

Valorisation des déchets, un avantage écologique et financier

## L'Etat peut économiser 38 milliards de DA/an avec le recyclage

«L'activité de récupération et de valorisation des déchets est susceptible de rapporter 38 milliards de DA par année. En outre, celle-ci peut créer de nombreux postes d'emploi», a estimé la directrice générale de la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (Caci), M<sup>me</sup> Ouahiba Behloul. L'industrie du recyclage et récupération de déchets est très prometteuse, selon M<sup>me</sup> Behloul. Elle est à même de faire de grandes économies aux caisses de l'Etat. La valorisation et rationalisation des déchets rapporterait 38 milliards de DA, en plus de la création de milliers d'emplois dans le secteur, a-t-elle affirmé. S'exprimant lors d'une conférence de presse pour annoncer la tenue de la 2<sup>e</sup> édition du Salon international de la récupération et de la valorisation des déchets (REVADE), prévu du 9 au 12 octobre prochain au Palais des expositions (Pins maritimes), cette responsable a fait savoir que pour la seule filière Produits en téréphthalate d'éthylène (PET) telles les bouteilles en plastique), 7 600 emplois peuvent être créés. Précisant, au

passage, que celle-ci génère un volume de déchets de l'ordre de 350 000 tonnes par an. En outre, M<sup>me</sup> Behloul a indiqué que des statistiques récentes montraient que sur un marché de près de 300 000 tonnes par an de déchets spéciaux (pneus, huiles usagées, batteries...) en Algérie, seules 150 000 tonnes sont valorisées et exploitées, soit 50%. A ce propos, elle a relevé l'intérêt de certaines entreprises privées algériennes et étrangères pour la valorisation et la récupération des déchets. Selon elle, une dizaine d'entreprises privées nationales activent actuellement dans la récupération et la valorisation des pneus usagés destinés à la réalisation principalement de tapis de route. Un créneau dont le marché reste très prometteur. La même responsable a également fait savoir que des entreprises américaines, françaises et sud-africaines avaient manifesté leur intérêt pour réaliser des pôles industriels dans le recyclage du matériel informatique. Dans ce sillage, elle a expliqué que la réduction des ressources financières extérieures de

l'Algérie incitait à rechercher de nouveaux moyens permettant de contribuer à la substitution de la production locale aux importations. Ce qui se concrétisera en exploitant d'une manière optimale les ressources productives disponibles localement telles que la récupération et le recyclage des déchets. De surcroît, cette activité permet la diversification des investissements et la création de nouvelles entreprises, a-t-elle poursuivi. C'est dans ce sens que la Caci organisera, en collaboration avec l'Agence nationale des déchets (AND), la deuxième édition du Salon REVADE qui sera dédiée à la collecte, au tri, au transport, au traitement, à la valorisation et au recyclage des déchets. Pour M<sup>me</sup> Ouahiba Behloul, la promotion, le développement de la gestion et la valorisation des déchets industriels et l'encouragement de l'investissement dans ce domaine pour la création de nouvelles entreprises, figurent parmi les principaux objectifs de cet événement.

### Corée du Sud : invité d'honneur du prochain Salon de la Récupération et de la valorisation des déchets

Pour cette prochaine édition, l'invité d'honneur sera la Corée du Sud qui participera à travers l'Institut coréen de la technologie et de l'industrie environnementale (KEITI) et une trentaine d'entreprises. Pour sa part, le directeur général de l'AND, Karim Ouamane, a relevé que la question de la gestion des déchets occupait une part importante dans le programme des pouvoirs publics, et ce, à travers essentiellement le programme national de la gestion des déchets industriels et spéciaux initié en 2006. «La récupération et la valorisation des déchets, qui avaient auparavant des aspects purement environnementaux, sont devenues des activités économiques, mais ce créneau est peu développé en Algérie», a-t-il observé.

Yacine Djadel

Processus de réformes du secteur de la justice

# Les droits de l'homme au cœur de la révision du cadre juridique

■ A l'instar des autres chantiers ouverts par le département de la justice ces dernières années dans le cadre du processus de réformes initiées par le chef de l'Etat au profit de ce secteur en vue de consolider le principe de l'Etat de droit passant par nombreux aspects notamment ceux concernant la séparation des pouvoirs et l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire, la révision du cadre législatif et réglementaire aux normes internationales devant mener ces réformes à bon port, a lui aussi été au centre de l'action du département de Tayeb Louh.



Par Lynda Naili

Ainsi, un dispositif normatif devant vue assurer le principe d'une justice équitable garante des droits fondamentaux protectrice des libertés a connu une avancée considérable grâce à la mise en œuvre d'une stratégie efficace et efficiente intégrant les normes internationales en matière des droits de l'homme ainsi que les exigences induites par l'évolution socio économiques du pays.

A ce titre, les efforts consentis en la matière se traduisent essentiellement à travers la consécration du droit à la justice. Ainsi, des actions ont été engagées par le secteur afin de faciliter aux citoyens l'accès à la justice. La révision de l'organisation

judiciaire et la simplification des procédures, de manière à les rendre plus souples et moins coûteuses garantissant ainsi une justice crédible qui veille au traitement des affaires dans des délais raisonnables, et ce dans le strict respect des droits de la défense et des principes du procès équitable. En outre, l'égalité entre les personnes dans le recours à la justice à travers la mise en place de mécanismes modernes ainsi que l'élargissement du bénéfice de l'assistance judiciaire, sur fonds publics, garantissant le droit à la défense et aux autres frais de justice. Dans ce contexte, il est rappelé les nouvelles dispositions introduites dans la loi relative à l'assistance judiciaire au profit des personnes physiques ou morales à but non lucratif et des

étrangers dont les ressources sont insuffisantes. La même loi prévoit également la désignation d'un avocat d'office et d'une l'assistance judiciaire de plein droit notamment aux mineurs et aux personnes handicapées.

Par ailleurs, opérant pour une décentralisation permettant de rapprocher la justice du citoyen, une carte judiciaire a été mise en place pour l'implantation Cours de Justice dans toutes les wilayas ainsi que des tribunaux administratifs. A quoi vient s'ajouter, en application du principe de dualité de juridiction, la poursuite de l'opération de l'ouverture des tribunaux relevant de l'ordre judiciaire ordinaire institués par la loi.

De plus, outre les modes alternatifs de règlements des conflits en matière civile, la justi-

ce pénale a introduit la médiation comme réponse sociale à un litige né de certaines infractions. En somme les réformes engagées visent essentiellement le renforcement des principes du procès équitable et la préemption d'innocence. A cet effet, le code de procédure pénale dans sa dernière version, énonce clairement le fondement des principes de la légalité, du procès équitable et du respect de la dignité et des droits humains du prévenu.

Le renforcement des droits fondamentaux et libertés a occupé une place privilégiée dans le processus de réforme de la justice par la refonte du cadre normatif y afférent. Il s'agit notamment de l'amélioration des procédures relatives à l'enquête préliminaire, l'instauration de nouvelles mesures au profit des prévenus à l'instar de la procédure de comparution immédiate.

Toujours en matière de respect et de protection des droits de l'homme, l'on retiendra la création de l'Organe national de la Protection et de la Promotion de l'enfance, l'amendement du code de la famille l'institution d'un Fonds chargé de couvrir les pensions alimentaires au profit des femmes divorcées exerçant le droit de garde des enfants, la protection de la femme contre la violence, la consécration du droit d'acquisition de la nationalité algérienne d'origine par la filiation à la mère.

D'autre part, la réforme s'est également étendue à l'encadrement de la réalité socio-économique en relation avec ces droits.

L. N.

## LA QUESTION DU JOUR

### La sale guerre

Suite de la page une

Le cas échéant, la prise de ce port serait effectivement le début de la fin des Houthis. Aussi ne la permettraient-ils jamais, quitte pour cela à se montrer prêts à commettre le pire. Il se trouve que les Houthis ont déjà évoqué la possibilité de tirer sur La Mecque. Cette première fois, rares sont ceux qui ont cru qu'ils iraient éventuellement jusque-là, ni même d'ailleurs qu'ils en aient les moyens. C'était une erreur. Elle s'explique par le fait qu'on ne c'était pas encore fait une idée plus juste de ce qu'il y a d'atroce dans cette guerre. Quand une puissance impérialiste occidentale se lance dans une guerre à l'extérieur de ses frontières, elle prend préalablement soin de ce qu'un échec ne mette pas en cause jusqu'à son existence. L'Arabie Saoudite s'est engagée dans la guerre contre les Houthis et leurs alliés en apparence juste pour rétablir au Yémen le pouvoir à ses yeux légitime, en réalité c'était pour se défendre préventivement contre l'Iran, dont l'influence arrivait à ses frontières. Ce qui se donnait au départ pour une simple opération de police s'est transformée en un borbier dont tout indique qu'elle aura le plus grand mal à se dépeindre, à supposer que ce soit possible. Les Houthis disposent-ils cette fois-ci des moyens de faire comme ils disent qu'ils feront ? C'est-à-dire d'envoyer des missiles sur Abou Dhabi, et n'importe où en Arabie Saoudite, c'est-à-dire donc y compris sur La Mecque ? Dans cette guerre d'anéantissement qui ne dit pas son nom, rien n'est impossible. L'Arabie Saoudite a été attirée dans le piège que lui avait tendu l'Iran. Son rôle et sa place tout à fait à part dans le monde musulman, c'est de garder sains et saufs les lieux saints de l'islam. Or voilà qu'elle les met en danger.

M. H.

RCD

## Mohcene Belabès : la crise est d'ordre «structurel»

Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Mohcene Belabès, a estimé, hier à Béjaïa, que la crise qui secoue le pays est d'ordre «structurel». «Plus que jamais, la construction institutionnelle administrative doit être repensée dans son ensemble», a-t-il soutenu à l'ouverture à Souk El Tenine du 3<sup>e</sup> campus de la jeunesse libre du RCD. S'adressant directement aux jeunes, il les a exhortés à s'emparer des problématiques posées, de débattre et d'évaluer sérieusement la situation politique du pays sans laquelle, a-t-il dit, «rien de constructif et de durable ne peut se faire». Plus de 500 jeunes, issus de plusieurs régions du pays, prennent part à



cette rencontre, destinée essentiellement à la formation politique des jeunes cadres du parti et leur préparation à prendre des responsabilités. En plus des débats et des conférences en plénière, ils sont attendus pour affiner leur réflexion au sein d'ateliers spécialisés. Les travaux ont débuté avec deux conférences. L'une, animée par l'ancien Chef du gouvernement Sid-Ahmed Ghozali, articulée sur le thème de l'eau et l'énergie, mise à profit pour également faire le point sur la situation politique et économique du pays. La seconde, confiée à l'universitaire Belkacem Mostefaoui qui s'est évertué à expertiser l'état des médias et des pratiques des journalistes en Algérie.

Safy Y./APS

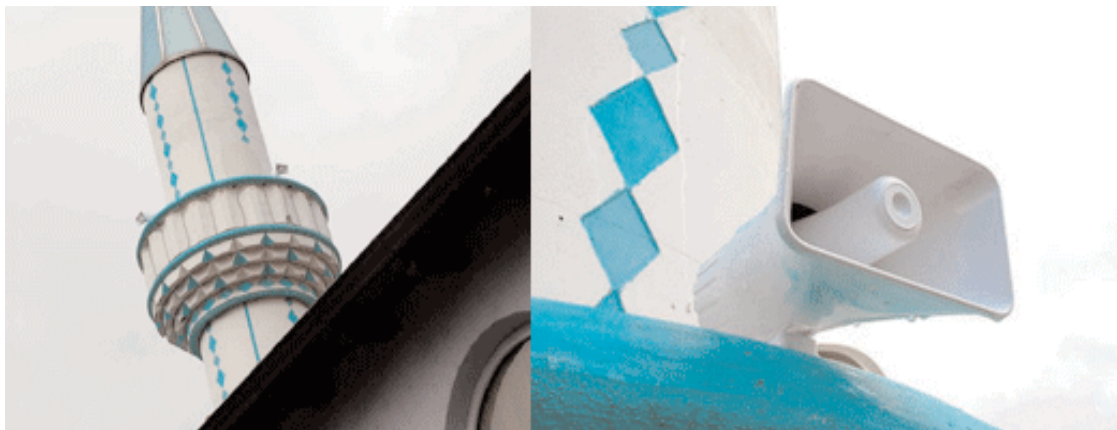
L'intensité des haut-parleurs et la qualité des appels à la prière régulières

# L'adhan désormais encadré par la loi

■ Un arrêté du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, datant du 16 avril 2017, a été publié au dernier Journal officiel. Il fixe la formule et le mode de l'appel à la prière dans les mosquées. Le texte précise dans son article 7 qu'«il convient de parfaire la voix et mettre au point les haut-parleurs de la mosquée de manière à rendre audible l'appel sans exagération».

Par Meriem Benchaouia

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Mohamed Aissa, a appelé les muezzins à ne plus dépasser un certain nombre de décibels dans les appels à la prière mais aussi pour qu'ils soient émis suivant les normes déterminées par son département. Ainsi, des dispositions ont été prises pour atténuer l'intensité des haut-parleurs qui constituent quelquefois une source de désagrément sonore pour les familles ayant des bébés ou des malades. Et plus particulièrement quand les mosquées se trouvent à proximité des hôpitaux. En effet, un arrêté du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, datant du 16 avril 2017, a été publié au dernier Journal officiel. Il fixe la formule et le mode de l'appel à la prière dans les mosquées. Il est précisé que «l'appel à la prière est un rite religieux qui a pour but d'annoncer aux fidèles le début du temps légalement prescrit pour la prière obligatoire. Il consiste à réciter des paroles consacrées et transmises, d'une manière précise et depuis un lieu spécifique». L'article 6 explique que l'appel à la prière «est effectué pour les prières obligatoires uniquement et qu'il ne peut l'être pour d'autres prières». Pour effectuer l'appel à la prière, «il convient de parfaire la voix et mettre au point les haut-parleurs de la mosquée de manière à rendre audible l'appel sans exagération», note l'article 7, qui précise qu'«une fiche technique fixant notamment les normes spécifiques relatives à la qualité esthétique de l'appel à la prière et des haut-parleurs, est établie en vertu d'une décision du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs». Il est indiqué aussi que l'appel à la prière du vendredi et aux cinq prières quotidiennes «ne peut être effectué avant le temps légalement prescrit, conformément au calendrier officiel des horaires légaux établi par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. Toutefois, l'appel à la prière de l'aube (Al Fadjr) est annoncé une demi-heure avant le second appel à la prière». Deux autres arrêtés fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'audit et de vérification des recueils du Saint Coran et la liste référentielle pour les dénominations des mosquées ont été publiés au dernier numéro du Journal officiel. Le premier arrêté fixant la composition et le fonctionnement de la commission d'audit et de vérification des recueils du Saint Coran stipule dans son article 2 que «la commission est présidée par le directeur de l'enseignement coranique. Elle est composée d'un sous-



directeur de l'enseignement coranique en tant que vice-président et de quinze à vingt experts compétents en matière d'audit et de vérification de recueils du Saint Coran, en tant que membres». La liste nominative des membres et du président de la commission «est fixée par décision du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs», précise l'article 3, ajoutant que les membres de la commission «sont désignés pour une durée tacitement renouvelable de trois années». L'article 9 énonce que

la commission «élabore et adopte un règlement intérieur qui fixe les modalités consistant à étudier les demandes d'autorisation et en statuer, la périodicité et le mode délibératif des réunions, les règles de quorum légal, les normes en vigueur relatives aux opinions exprimées par les membres et les règles relatives à la discipline et à l'assiduité aux réunions». L'arrêté précise que la commission «élabore un rapport annuel sur ses activités qu'elle soumet au ministre des Affaires religieuses et des

Wakfs». Le second arrêté est relatif à la liste référentielle pour les dénominations des mosquées, qui est, précise l'article 2, «puisée dans le patrimoine islamique et national, conformément aux attributs (les noms Sublimes) d'Allah, noms de Prophètes et de Messagers, noms des Sahabas et Tabi'ine (compagnons du Prophète et leurs successeurs), femmes et hommes, noms des glorieux martyrs, noms de personnalités éminentes, noms d'Oulémas, noms de figures nationales et d'événements reli-

gieux ou nationaux, noms historiques et du patrimoine culturel religieux, tels que la Grande Mosquée ou la mosquée El Atik, expressions évoquant des sens vertueux tels que Ettaqwa, Al Houda, Assuna». Selon l'article 4 du présent arrêté, «il est interdit d'attribuer aux mosquées toute dénomination portant un sens non approprié, toute dénomination pouvant entraîner un différé, les noms des personnes qui les ont édifiées».

M. B.

## Nouvelles technologies

### Iris lance la première télévision Android en Algérie

Il poursuit l'enrichissement de sa gamme de téléviseurs avec l'arrivée de son nouveau joyau technologique, Iris Android TV qui a été lancé hier à Alger. En alliant un design luxueux et une technologie de pointe, Iris expose une expérience unique avec son nouveau téléviseur Android TV.

Présenté en trois différents modèles, G7, G6 et U5 l'Iris Android TV est disponible en plusieurs dimensions, du 43" au 75". La nouvelle Smart TV de Iris a été développée sous un écosystème Android et équipée d'un écran UHD-4K avec des couleurs re-masterisées pour donner vie à vos séances cinéma ainsi qu'une sonorisation DTS et dolby digital+ pour vous procurer une totale immersion.

Grâce à Iris Android TV dont la commercialisation est prévue pour octobre prochain, accéder à votre contenu devient un jeu d'enfant : les menus proposent des recommandations utiles et vous donnent accès à vos applications préférées. Une nouvelle interface utilisateur qui rend votre téléviseur plus intelligent que jamais, embarquant un système d'exploitation Android des plus récents. Ergonomique, l'interface Iris Android TV est conçue de manière à vous faire gagner du temps, tout en profitant plus de son contenu. Pour le directeur général de Iris, Djamel



Guidoum, Iris leader des ventes de TV en Algérie «exporte dans plusieurs pays africains et arabes en attendant d'introduire les téléviseurs en Europe», et d'ajouter que son entreprise «lancera en 2018 un nouvel complexe industriel destiné à la production des TV et Smartphones mobiles dont une grande partie sera exportée en premier temps en Europe avant de mettre les mêmes produits sur le marché américain». Il révélera qu'avec sa nouvelle production, Iris exporte pour 10 millions de dollars par mois alors que l'entreprise a engrangé un millions de dollars

en une année d'exportation. À présent, dites simplement ce que vous souhaitez regarder et votre téléviseur s'occupe de tout ! Avec sa recherche vocale, vous passerez désormais moins de temps à manier une télécommande et plus de temps à apprécier vos programmes préférés. La recherche vocale est la fonctionnalité centrale de l'Iris Android TV, elle vous permet d'interagir avec votre téléviseur (naviguer entre les applications ou faire une recherche de contenus) simplement en énonçant votre demande via la commande vocale. Google Play Store vous

offre la possibilité de retrouver vos applications et jeux préférés avec une offre toujours croissante développée pour l'Android TV. Le chromecast intégré permet de diffuser instantanément le contenu de vos applications depuis votre Smartphone ou votre tablette, sur l'écran de votre téléviseur. Accédez à des jeux directement sur votre Iris Android TV. Téléchargez-les ou jouez en ligne, en utilisant les deux game-pad fournis avec votre téléviseur et partagez des moments de plaisir avec votre famille ou vos amis.

Ali Zidane

Salon agroalimentaire de Moscou

# Les produits agricoles algériens marquent des points

■ La 26<sup>e</sup> édition du Salon agroalimentaire «World Food Moscow-2017», organisée du 11 au 14 septembre dans la capitale russe, a confirmé la notoriété des dattes d'Algérie sur le marché russe, alors que les autres produits agricoles algériens ont suscité un vif intérêt auprès des opérateurs russes.

Par Safia T.

Déjà présents depuis plusieurs années sur le marché russe, les exportateurs algériens spécialisés dans la datte ont réussi à conforter leur place de choix en renouvelant leurs contrats et en signant d'autres avec de nouveaux partenaires. L'entreprise «Haddoud Salim», plus grande exportatrice de dattes algériennes avec 5 000 tonnes dont 1 000 t vers la Russie, «a réalisé une participation importante au Salon de Moscou, en atteignant les objectifs qu'elle s'est assignés, à savoir trouver de nouveaux partenaires pour augmenter les parts du marché», a indiqué à l'APS son directeur général, Salim Haddoud. Ce sentiment de satisfaction est partagé par les autres exportateurs de dattes, tel le premier responsable de l'entreprise «Biodattes Algérie», Faycal Khebizat, qui a affirmé que l'objectif de la participation au Salon World-Food de Moscou, était d'«asseoir davantage notre présence sur le marché russe à travers la conclusion de nouveaux contrats. Biodattes Algérie exporte vers les cinq continents et ambitionne de dépasser la barre des 2 400 tonnes qui est son volume d'exportations actuellement». Un bilan positif ressort de la participation de «Prestige Dattes» dont le Directeur général, Mohamed Tahar Boukellal, s'est félicité du fait que son entreprise détient «le



plus gros volume d'exportation de dattes algériennes vers la Russie, avec 4 000 tonnes». Même constat pour la société GreenPalm-Razan qui «a étoffé sa palette de clients en Russie», selon son dirigeant, Mahdi Bouguedoura, dont la nouveauté, cette année, est l'organisation, au Salon de Moscou, de séances de dégustation de petits plats concoctés à base de dattes. Animé par le chef-cuisinier Karim Seghilani, ce «cooking-show» a connu beaucoup de succès. Par ailleurs, les fruits et légumes algériens, exposés par la société algérienne Agri Plast ont véritablement marqué des points au salon de Moscou, plusieurs opérateurs étrangers ayant manifesté leur intérêt pour acheter ces «produits de haute qualité» récoltés dans la région d'Aoulef à Adrar (sud algérien). «Il faut admettre que ce sont des produits bio de haute qualité. Tant par leur goût que par leur calibre. Nous apprécions surtout le fait que ces produits ne contiennent pas de fertilisants chimiques», a indiqué Roustam Kavsarov, responsable du «département pour le développement des marques déposées» au sein d'un organisme rattaché à l'Administration de la présidence russe. «Nous comptons nous rendre prochainement

en Algérie pour approfondir davantage nos contacts et lever les éventuels obstacles à notre partenariat dans ce secteur», a poursuivi le responsable russe au niveau du stand algérien où il a été invité à une petite dégustation. Côté algérien, les deux représentants de l'entreprise Agri Plast au Salon de Moscou, Smail Doudah (Co-gérant) et Myassa Benbatta (Agent commercial) n'ont pas caché l'ambition de leur entreprise de pénétrer le marché russe qui offre de réelles opportunités d'investissement. D'autant plus que la Russie a suspendu, depuis août 2014, ses importations de produits agroalimentaires (évaluées à plus de 25 milliards de dollars) auprès des pays de l'Union européenne, des Etats-Unis, du Canada, d'Australie et de Norvège. Selon les experts, les pays non concernés par l'embargo ont, par conséquent, une belle opportunité pour saisir des parts de marchés en Russie. «Notre objectif est d'accéder non seulement au marché russe mais également à d'autres marchés dans le monde. Notre atout est la qualité exceptionnelle de nos produits combinée à un bon rapport qualité-prix», explique le co-gérant de l'entreprise Agri Plast, créée en 2013 et dont le siège est à Corso (Boumerdès) alors



PH.D.R.

## Pétrole brut Tendance haussière ce week-end

LES PRIX du pétrole maintenaient leur tendance haussière hier en cours d'échanges européens, les marchés reprenant leur souffle après quatre séances d'affilée de hausse. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 55,53 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 6 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat d'octobre cédaient 2 cents à 49,87 dollars. Jeudi, le Brent avait atteint son plus haut depuis avril, à 55,99 dollars, tandis que le WTI avait dépassé le seuil symbolique des 50 dollars pour toucher son plus haut depuis fin mai, à 50,50 dollars. Les prix ont grimpé sur la semaine, soutenus notamment par les rapports mensuels de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) faisant tous deux état d'une demande plus forte que prévu en 2017 et d'une baisse de la production de l'Opep. Mais les cours avaient limité leurs gains jeudi en fin de séance. «Il reste des sources d'incertitudes sur les marchés, car les réserves mondiales sont toujours très abondantes», ont prévenu des analystes. Une surabondance de l'offre pèse sur le marché du pétrole, poussant l'Opep et d'autres pays, comme la Russie, à s'engager à limiter leur production. R.E.

S. T./APS

## Relation Algérie-UE

### Youcef Yousfi plaide pour une approche diversifiée

Le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, a plaidé en faveur d'une approche diversifiée dans la relation entre l'Algérie et l'Union européenne (UE) lors d'un entretien qu'il a eu avec le Chef de délégation de l'UE en Algérie, John O'Rourke, a indiqué jeudi un communiqué de ce ministère. «Le ministre a plaidé en faveur d'une approche diversifiée dans la relation entre

l'Algérie et l'Union européenne qui prend en considération l'apport de notre pays pour assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'UE», a précisé la même source. Par ailleurs, cette rencontre a permis d'examiner «l'état de la coopération économique entre l'Algérie et l'UE et les attentes de chacune des deux parties et leurs visions sur son renforcement», ajoute le

communiqué. Les deux parties ont ainsi abordé la question de la mise en œuvre de l'Accord d'association entre l'Algérie et l'UE et ses retombées sur l'économie nationale ainsi que l'évaluation des programmes de coopération financière et technique en cours de mise en œuvre, ajoute la même source. Dans ce cadre, M. Yousfi a mis en exergue «l'importance de l'accompagnement de

l'UE, notamment, dans les domaines de la formation des cadres du secteur et de la mise à niveau des entreprises en Algérie afin de rééquilibrer les relations de partenariat entre les deux parties, après plus de dix ans de mise en œuvre de l'Accord d'association signé avec l'UE», a noté le communiqué.

Safia T.

Blida/ Université Saâd-Dahlab

# Nouveau master professionnel en gestion durable des déchets

■ Une nouvelle offre de formation professionnalisante en master dans la filière des Sciences de l'environnement sera ouverte à compter de septembre courant à l'université Saâd-Dahlab de Blida, en collaboration avec l'université allemande de Rostock et l'appui de l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement, a-t-on appris jeudi auprès du rectorat de l'université.

Par Malek H.

Le délai des inscriptions a été prorogé, à cet effet, jusqu'au 21 septembre courant afin de permettre à tous les étudiants intéressés, à l'échelle nationale, d'introduire leurs demandes de candidature, est-il signalé de même source. Dans cette perspective, l'université Saâd-Dahlab de Blida a déjà procédé à la signature de conventions avec plusieurs partenaires professionnels nationaux et internationaux dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets, pour la mise en œuvre de ce master, dont l'Agence nationale des déchets, les CET de Blida et Alger, l'entreprise Mitidja Nadhafa, le Groupe industriel des ciments d'Algérie (Gica) et le



Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (Ceimi). Les étudiants qui suivront une forma-

tion dans ce Master professionnel, bénéficieront de stages au niveau du laboratoire de gestion

des déchets de l'université allemande de Rostock, dans le cadre de la coopération algéro-allemande, en plus d'autres sessions de formation au niveau d'unités de traitement des déchets créées en Tunisie, au titre de la coopération avec l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement, a-t-on ajouté de même source. Grâce à ces stages pratiques, les étudiants diplômés dans ce master d'une durée de deux années, vont acquérir l'expertise technique et scientifique nécessaire pour la gestion des déchets, leur traitement et leur recyclage, a-t-on souligné. Une fois leurs diplômés en poche, ils pourront intégrer différentes entreprises et organismes nationaux en charge de la gestion des déchets.

Toutes les informations concernant ce nouveau Master sont disponibles sur le site électronique de l'université de Blida : [www.univ-blida.dz](http://www.univ-blida.dz). M. H./APS

Mostaganem/ Bassins d'irrigation agricole

## Ensemencement de 5 000 alevins de tilapia rouge

Quelque 5 000 alevins de tilapia rouge ont été ensemencés mercredi dans des bassins d'irrigation agricole dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris jeudi du directeur de la pêche et des ressources halieutiques. Les alevins de tilapia rouge ont été ramenés gratuitement de l'écloserie de multiplication artificielle d'Ain Defla et ensemencés dans 14 bassins d'irrigation des communes de Safsaf, Ain Boudinar, Hassi Mameche et Bouguirat, dans le

cadre de la campagne nationale d'ensemencement en bassins d'irrigation pour l'année 2017, a indiqué Toufik Rahmani. Cette opération est la deuxième du genre après celle enregistrée fin août dernier portant ensemencement de 10 000 alevins dans 18 bassins d'irrigation agricole des communes de Mesra, Bouguirat et Sidi Lakhdar. L'opération a été initiée par la direction de la pêche et des ressources halieutiques en collaboration avec le Centre national de recherche et

de développement de la pêche et de l'aquaculture et la chambre de wilaya de la pêche, ainsi que la direction des services agricoles et la chambre d'agriculture. M. Rahmani a signalé que 113 bassins d'irrigation sont recensés à travers la wilaya au profit des agriculteurs bénéficiaires du soutien de l'Etat désirant commencer leurs bassins en poissons d'eau douce. Les opérations d'ensemencement d'alevins de tilapia rouge se poursuivront dans les prochains jours avec la

tenu de sessions de formation destinées aux agriculteurs dans le domaine de la pratique de l'aquaculture intégrée en agriculture. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche visant à intégrer l'aquaculture en milieu agricole et développer la pêche continentale, créneau complémentaire à l'aquaculture marine.

Hatem D.

Ouargla

## Réception prochaine d'un projet de 1 190 logements sociaux à Touggourt

Un projet de 1 190 logements sociaux de type public locatif (LPL), en cours de réalisation dans la wilaya déléguée de Touggourt (nord de Ouargla), sera bientôt réceptionné, a-t-on appris jeudi auprès des services de la Direction de l'habitat de la wilaya. Confié à une entreprise chinoise, ce projet est entré en phase de concrétisation des travaux d'aménagement extérieur, actuellement à différents

taux d'avancement, a-t-on précisé. Ces travaux portent notamment sur le raccordement des édifices déjà achevés aux réseaux divers (eau potable, assainissement, électricité et gaz), la réalisation des voiries, trottoirs et espaces verts, en plus de l'installation de l'éclairage public, a-t-on fait savoir. Inscrit dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014, à la faveur d'un financement de plus de 2,8 millions

DA, ce projet, qui occupe une superficie bâtie de 79 730 m<sup>2</sup> au niveau du quartier «El-Moustakbel» (commune de Touggourt), contribuera à satisfaire la demande croissante en logements sociaux dans cette grande agglomération urbaine, indique-t-on. Dans le cadre des deux programmes quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014, les 11 communes que compte la wilaya déléguée de Touggourt ont bénéficié, sur les

20 777 LPL accordés à la wilaya de Ouargla, d'un total de 7 993 unités, selon les statistiques de la direction du secteur. Il s'agit des communes de Touggourt (1 962 unités), Nezla (1 171), Tebesbest (1 124), Zaouia El-Abidia (854), Témacine (811), Blidet-Amor (230), Mégarine (686), Sidi-Slimane (230), Taibet (625), M'nagueur et Bennaceur (150 unités chacune), a-t-on détaillé.

A. O.

Souk Ahras

## Lancement d'une opération d'entretien du réseau d'éclairage public

Une opération d'entretien du réseau d'éclairage public vient d'être lancée à travers les quartiers de la ville de Souk Ahras dans le souci d'améliorer le cadre de vie de la population, apprend-on jeudi du secrétaire général de la commune, Yacine Kenache. Financée sur budget de la commune, l'opération, por-

tant sur un montant de 20 millions DA, a été confiée à une entreprise publique (Sikak-kahraba Souk Ahras), précise le même responsable, tout en soulignant que parallèlement les services de la commune ont entamé une action de rénovation, pour 6 millions DA, de 5 km du réseau d'éclairage à partir de la cité «26

Avril» à l'hôpital régional. Plusieurs artères et lotissements du chef-lieu de la wilaya bénéficieront, en outre, d'actions de revêtement après les travaux de raccordement au réseau d'alimentation en eau potable qui y ont été menés, notamment à la cité Laâlaouia, note-t-on. Dans le même cadre d'amélioration

urbaine, une place publique comprenant quatre kiosques de service, une aire de jeu et un stade de proximité recouvert de gazon synthétique a été nouvellement réalisée sur la route d'Annaba, ajoute la même source qui fait état de la réhabilitation de l'annexe de l'état civil de la cité Hama Loulou. N. O.

## Sétif Remise des clés de 90 logements promotionnels aidés

UNE CÉRÉMONIE de remise des clés à 90 bénéficiaires de logements du type promotionnel aidé (LPA) a été organisée jeudi à la cité El Hidab de Sétif, a-t-on constaté. Le wali de Sétif, Nacer Maskri, qui a présidé la cérémonie d'attribution des clés qui s'est déroulée dans une ambiance festive, a affirmé que cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de distribution de logements dans cette wilaya. Pour rappel, le programme LPA dans la wilaya de Sétif pour le quinquennat 2009-2014, porte sur la réalisation de 4 212 unités. Au total, 2 232 logements de ce programme ont été réceptionnés à ce jour, en attendant le parachèvement des 1 980 unités restantes. Dans ce même contexte, il a été souligné que 300 unités de même type implantées à Chouf Lekdâ et 1 590 autres en cours de réalisation dans la région d'Abid Ali, seront attribuées à leurs bénéficiaires avant la fin de l'année en cours. APS

## Médéa / Bouskène Plus de cinq mille bottes de paille réduites en cendres dans un incendie

PLUS DE cinq mille bottes de paille ont été réduites en cendres suite à un violent incendie survenu mercredi en début d'après-midi au lieu-dit Beni-Maaloum, dans la commune de Bouskène, à 63 km à l'est de Médéa, a-t-on appris jeudi auprès de la Protection civile. Le déploiement rapide des agents de l'unité d'intervention de la Protection civile de Beni-Slimane, distante de quelques kilomètres, a permis d'éviter la propagation des flammes aux habitations situées à proximité, a indiqué la même source. L'incendie, maîtrisé au bout de près de deux heures et demie d'intenses efforts, a occasionné également la destruction d'une parcelle de plantations sylvoles, proche de l'endroit où était stocké cette importante quantité de paille, a-t-on ajouté.

R. R.



Produits importés du Sahara occidental

# Le recouvrement des droits de douane avant l'arrêt de la CJUE «n'est pas justifié»

■ Le recouvrement des droits de douane sur les produits importés dans l'UE du Sahara occidental occupé avant la publication de l'arrêt de la Cour européenne de justice (CJUE) qui a conclu que les accords d'association et de libéralisation UE-Maroc ne sont pas applicables à ce territoire, «n'est pas justifié», a estimé le Commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici.

Par Samir T.

«**L**es autorités douanières nationales ne devraient pas engager des procédures de recouvrement liées aux importations des produits du Sahara occidental survenues avant le 22 décembre 2016», a écrit le commissaire européen dans sa réponse à l'eurodéputée Paloma Lopez qui interpellait la Commission sur l'application de l'arrêt de la CJUE, notamment sur les droits de douane non payés sur les importations en provenance du Sahara occidental, importations qu'elle a qualifiées d'«illégalles» en raison d'une mauvaise mise en œuvre des accords UE-Maroc. «(...) la Commission a informé les autorités douanières des Etats membres que, compte tenu de la nature exceptionnelle des circonstances de l'affaire, exposées dans la décision de la Cour, il n'est pas justifié de recouvrer les montants pertinents des droits de douane auprès des entreprises importatrices», a-t-il expliqué. Le Commissaire européen a rappelé, à ce titre, que des «lignes directrices» sur les implications de l'arrêt de la CJUE ont été communiquées aux autorités douanières des Etats membres de l'Union, prévoyant qu'en cas de doutes fondés quant à l'origine des marchandises, les autorités



Le Commissaire européen aux Affaires économiques, Pierre Moscovici.

douanières doivent procéder à des enquêtes conformément aux modalités de coopération administrative énoncées au titre de l'article VI du protocole 4 de l'accord d'association UE-Maroc. Relevant le statut «séparé et distinct» garanti au territoire du Sahara occidental par la charte des Nations unies, la CJUE a affirmé dans son arrêt qu'«il est exclu de considérer que l'expression territoire du Royaume du Maroc, qui définit le champ territorial des accords d'association et de libéralisation, englobe le Sahara

occidental et, partant, que ces accords sont applicables à ce territoire». Pierre Moscovici avait affirmé que «la Commission travaille sur le meilleur moyen de donner suite à la décision de la Cour», en tenant compte «(...) des intérêts du peuple du Sahara occidental et en vue de préserver les échanges commerciaux dans un contexte de sécurité juridique». «Les propos du Commissaire européen vont dans le bon sens, à partir du moment où la Commission européenne s'est, enfin, résolue à

mettre en application l'arrêt de la CJue, en reconnaissant explicitement que les produits en provenance des territoires occupés du Sahara occidental ne seront plus soumis au régime tarifaire préférentiel appliqué dans le cadre des accords commerciaux UE-Maroc, avec une prise d'effet le 22 décembre 2016, soit au lendemain du jugement de la CJue», a réagi l'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani. Il a fait savoir, dans ce contexte, que les discussions en cours entre la Commission européenne et le Maroc sur la mise en œuvre de l'arrêt de la CJue «buttent sur la notion de "consentement" que la partie marocaine tente de contourner en mettant en avant la notion de "population locale", qui bénéficierait également de l'exploitation des ressources naturelles, qui se fait dans son intérêt et à son seul bénéfice». En effet, la CJue a souligné dans son arrêt du 21 décembre 2016 qu'«il ne peut y avoir aucune exploitation économique au Sahara occidental sans le consentement du peuple sahraoui». Selon l'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, l'autre aspect important sur lequel a échoppé les discussions en cours entre la Commission et le Maroc concerne «la production d'indications chiffrées, étayées par des études socio-économiques, sur les retombées pré-tendument positives des accords

commerciaux conclus entre l'UE et le Maroc sur le peuple sahraoui». Il a, ainsi, fait remarquer que «les bénéficiaires des fonds européens sont principalement les opérateurs économiques et les colons marocains présents sur un territoire illégalement occupé par le Maroc».

## Premier entretien entre une délégation du Polisario et Kohler à New York

Une délégation du Front Polisario, conduite par le coordinateur sahraoui avec la Minurso, Mhamed Khedad, s'est entretenue, jeudi à New York, avec le nouvel émissaire de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst Kohler. L'entretien qui s'est déroulé en présence du représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Ahmed Boukhari, a permis un échange de points de vues et d'informations sur le processus onusien au Sahara occidental. Ce premier contact officiel a porté également sur les perspectives de ce processus dans le cadre de la mission confiée à M. Kohler par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU en vue de parvenir à une solution juste et durable garantissant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Front Polisario a réitéré à cette occasion sa disponibilité à coopérer avec l'émissaire du SG de l'ONU en vue d'un règlement de la question sahraoui. Le nouvel émissaire de l'ONU qui succède à Christopher Ross devrait présenter son premier rapport sur le Sahara occidental dans un délai de six mois. Le chef de l'ONU a promis en avril dernier de relancer les négociations, à l'arrêt depuis 2012, avec «une nouvelle dynamique». Le Conseil de sécurité avait également enjoint au secrétaire général de faciliter la tenue de négociations directes entre les deux parties qui doivent aboutir à l'autodétermination du peuple sahraoui.

Amel D./Agences

S. T./APS

## Libye

### Le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Manul d'une année

Le Conseil de sécurité a prorogé jeudi jusqu'au 15 septembre 2018 le mandat de la mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) en réaffirmant le rôle central de l'ONU pour ce qui est de faciliter, sous l'égide des Libyens eux-mêmes, un règlement politique des problèmes auxquels se heurte la Libye. La résolution, adoptée à l'unanimité par les 15 membres du Conseil de sécurité, a réitéré son appui à la mise en œuvre intégrale de l'accord politique libyen en insistant sur la nécessité

de regrouper toutes les initiatives de médiation sous la houlette des Nations unies. Le Conseil de sécurité s'est félicité, à ce titre, de l'action importante que mènent les pays voisins de la Libye et les organisations régionales en vue d'une sortie de crise. Le Conseil prie également le Secrétaire général, Antonio Guterres, d'élaborer une série d'objectifs détaillés pour la mise en œuvre des tâches prescrites à la Manul et de rendre compte dans ses rapports périodiques des progrès accomplis dans la

réalisation de ces objectifs. Le chef de l'ONU devrait présenter incessamment un plan d'action pour une sortie de crise en Libye. Les détails de cette stratégie seront débattus lors de la réunion de haut niveau sur la Libye prévue la semaine prochaine en marge des travaux de la 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son évaluation stratégique pour la Manul, tendant à mettre en

œuvre une stratégie politique globale pour stabiliser la Libye. La résolution a également appuyé sans réserve le communiqué de Vienne de 2016 dans lequel toutes les parties ont été exhortés à œuvrer de façon constructive en vue de l'achèvement du cadre institutionnel de transition en Libye, souhaitant que des progrès continuent d'être accomplis sur la voie de la création de la garde présidentielle.

## Tunisie

### Abrogation de la circulaire empêchant les Tunisiennes d'épouser un non-musulman

Les Tunisiennes de confession musulmane pourront désormais se marier dans leur pays avec des non-musulmans. Les circulaires ministérielles datant de 1973 et empêchant ces unions ont été abolies ce jeudi. Le ministre de la Justice, Ghazi Jeribi, a signé une circulaire annulant celle de 1973 et tous les textes qui s'y réfèrent et qui

interdisaient le mariage avec des non-musulmans. Dans la nouvelle circulaire, le ministre rappelle la contradiction de celle de 1973 avec la Constitution, tout comme avec les accords internationaux signés par l'Etat tunisien. Cette annulation fait suite au souhait du chef de l'Etat, qui le 13 août dernier, jour de la fête de la femme en Tunisie, avait promis

d'abroger ce texte, adressant une demande dans ce sens au gouvernement. Saida Garrach, la porte-parole de la présidence, qui était à l'origine une avocate et militante des droits de la femme, a posté sur Facebook ce jeudi un message de félicitations aux Tunisiennes pour «la consécration du droit à la liberté de choisir son conjoint», a-t-elle

écrit. Plusieurs organisations de la société civile mènent depuis des années un combat pour l'annulation de cette injustice faite aux femmes. D'ailleurs, une plainte a été déposée, ces derniers mois, auprès du tribunal administratif en vue de l'annulation de cette circulaire. Ces organisations considèrent que la circulaire 1973 constitue une «viola-

tion du droit fondamental de tout être humain». Si les instances de l'Etat tunisien parlent des citoyennes «tunisiennes», les extrémistes et les conservateurs accusent Béji Caïd Essebsi de vouloir autoriser le mariage des femmes musulmanes à des non-musulmans, ce qui touche à la charia.

R. M.



Corée du Nord

# Pyongyang fait fi de l'ONU et tire un missile au-dessus du Japon

■ La Corée du Nord a répliqué hier au dernier train de sanctions de l'ONU en tirant, sur une distance inédite, un missile balistique qui a survolé le Japon, démontrant, selon les analystes, sa capacité à cibler le territoire américain de Guam.

Par Rosa F.

Le missile a été lancé d'un site proche de Pyongyang, moins d'une semaine après l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une huitième série de sanctions pour tenter de convaincre le pays reclus de renoncer à ses programmes balistiques et nucléaire interdits. La nouvelle résolution sanctionnait le sixième essai nucléaire nord-coréen, de loin le plus puissant et qui concernait selon Pyongyang une bombe H suffisamment petite pour équiper un missile. Le Conseil de sécurité de l'ONU a annoncé une réunion

d'urgence pour hier dans l'après-midi. D'après le Commandement des opérations militaires américaines dans le Pacifique, il s'agissait d'un missile à portée intermédiaire qui n'a pas menacé le continent américain ni le territoire de Guam, dans le Pacifique, où Washington possède des installations militaires stratégiques. Selon le ministère sud-coréen de la Défense, le missile a probablement parcouru 3 700 kilomètres, atteignant une altitude maximum de 770 km, avant de s'abîmer dans le Pacifique. C'est la distance la plus longue jamais parcourue «par un de leurs missiles balistiques», a commenté sur Twitter

Joseph Demsey, de l'Institut international des études stratégiques. David Wright, physicien de l'association Union of Concerned Scientists, a renchéri : «La Corée du Nord a fait la démonstration qu'elle pouvait atteindre Guam avec un de ses missiles même si sa charge n'est pas connue, ni sa précision». Après les tirs par le Nord en juillet de deux missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), qui ont semblé mettre à sa portée une bonne partie du continent américain, le président Donald Trump l'avait menacé du «feu et de la colère». A quoi Pyongyang avait répliqué en promettant de tirer une salve de quatre missiles à proximité de Guam. Pyongyang avait «Guam à l'esprit» hier, a aussi jugé le ministre japonais de la Défense, Itsunori Onodera, relevant que le missile avait parcouru une distance suffisante pour atteindre en théorie cette île située à 3 400 km environ de la Corée du Nord. Selon Tokyo, le missile a survolé l'île septentrionale japonaise de Hokkaido avant de s'abîmer à environ 2 000 km à l'est. Rien n'indique dans l'immédiat que des débris soient tombés en territoire japonais. Le 29 août, le Nord avait déjà tiré un Hwasong-12, un missile de portée intermédiaire, au-dessus de l'archipel. Les deux ICBM tirés en juillet avaient eux suivi une trajectoire en cloche à la verticale, ce qui leur avait évité de survoler le Japon. «Le Nord envoie le message suivant : "Nous ne tremblons devant aucune sanction et nos menaces ne sont pas vaines"», a déclaré à l'AFP Yang Moo-Jin, de l'Université des



Ph. &gt; D. R.

études nord-coréennes de Séoul. Des millions de Japonais ont été brutalement réveillés par les sirènes et des textos d'alerte. «Lancement de missile ! Lancement de missile ! Un missile semble avoir été tiré depuis la Corée du Nord. Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou un sous-sol», invitaient les haut-parleurs à Cape Erimo, dans le sud d'Hokkaido. Le Japon «ne tolérera jamais les dangereux actes provocateurs de la Corée du Nord, qui menacent la paix dans le monde», a assuré le Premier ministre japonais, Shinzo Abe. «Si la Corée du Nord continue sur cette voie, son avenir ne sera pas radieux». Si le président américain Donald Trump ne s'est pas encore exprimé directement, son chef de la diplomatie Rex Tillerson a enjoint la Chine, principal allié et soutien économique de Pyongyang, et la Russie, à faire directement pression «de leur propre chef» sur Pyongyang.

Pékin a condamné le dernier tir et appelé l'ensemble des parties à la retenue. La Chine a également assuré qu'elle appliquerait «strictement, complètement et sérieusement les résolutions» de l'ONU. Séoul a réagi pour sa part avec des exercices de tirs de missiles Hyunmu en mer Orientale, le nom coréen de la mer du Japon, selon le ministère de la Défense. Un engin a parcouru 250 km, soit une distance suffisante pour atteindre en théorie le site de lancement nord-coréen de Sunan, près de l'aéroport de Pyongyang. Mais un autre tir a échoué peu après le lancement. Le président sud-coréen Moon Jae-In a déclaré au conseil de sécurité nationale que le dialogue avec le Nord était «impossible dans une telle situation», ajoutant que Séoul avait la capacité d'anéantir son voisin. Séoul doit cependant déterminer la semaine prochaine si elle va fournir huit millions de dollars d'aide humanitaire au Nord. R. C.



## Points chauds

Leçon

Par Fouzia Mahmoudi

Ces dernières années, Recep Tayyip Erdogan n'a pas eu à faire trop d'efforts durant les campagnes électorales qui se sont déroulées dans son pays, tant il semblait (par avance) en connaître l'issue favorable pour lui et/ou son parti. Mais il n'est évidemment pas de même lorsque le président turc tente d'influencer une élection dans une nation qui n'est pas la sienne. Une pratique qui, l'on s'en doute bien, il n'accepterait jamais dans son propre pays. Mais en Allemagne, le dirigeant turc n'hésite pas à faire imprimer des affiches électorales de l'Alliance des démocrates allemands (ADD) avec son portrait. L'homme fort d'Ankara n'est bien sûr pas candidat au scrutin législatif du 24 septembre, mais veut à tout prix s'ingérer dans le jeu politique allemand quitte à envenimer la crise avec la chancelière Angela Merkel qui est bien partie pour remporter un quatrième mandat. Depuis le coup d'État raté de juillet 2016, les relations sont au plus bas, Erdogan estimant que l'Allemagne protège ceux qui ont voulu l'écartier du pouvoir. En retour, Berlin le taxe de dérive autoritaire en muselant partis et médias d'opposition. En août, Erdogan a de nouveau sonné la charge en appelant les 1,2 million d'électeurs germanoturcs, travailleurs invités des années 1960-70 et leurs descendants notamment, à voter en masse contre la dirigeante conservatrice, les sociaux-démocrates (SPD) et les Verts. Tous qualifiés d'«ennemis» de la Turquie. L'ADD, dont tous les candidats sont d'origine turque, n'a toutefois aucune chance d'être représentée au Parlement. Néanmoins, les ministres des Affaires étrangères et de la Justice, Sigmar Gabriel et Heiko Maas, sont inquiets. Ils ont appelé à stopper la «propagande» diffusée notamment à travers les centaines de mosquées contrôlées par Ankara en Allemagne. «Nous ne devons pas (...) sous-estimer les dangers qui émanent des organisations étatiques d'Erdogan», ont-ils écrit dans une tribune, craignant que «les communautés musulmanes d'Allemagne ne tombent (...) sous l'influence du président turc». Les services de sécurité allemands se sont eux alarmés de l'exacerbation en Allemagne des conflits politiques turcs. «Le profond fossé qui divise la Turquie traverse aussi la communauté germano-turque», confirme le chercheur Yunus Ulusoy. «Le paysage politique turc a toujours été déchiré, entre gauche et droite, laïcs et religieux, kurdes et nationalistes. La nouveauté, c'est l'intensité de la division et l'importance qu'y prend une seule personne : Erdogan», poursuit-il. Face à ces tensions, les représentants des Turcs se veulent rassurants. Erdogan devrait cesser d'avoir «une attitude paternaliste envers les Turcs installés en Allemagne», dit ainsi à l'AFP Gökay Sofuoğlu, président de la Communauté turque, la principale organisation germano-turque. «Nous n'avons pas besoin de leçons de démocratie». Mais le président turc semble bien décidé, après avoir déchiré son pays, à déchirer la communauté turque d'Allemagne, incapable qu'il est de ne pas essayer de contrôler ses concitoyens, qu'ils soient sur le sol turc ou en dehors. Reste à savoir comment les autorités allemandes réagiront face à cet ingérence inédite d'un dirigeant étranger dans la politique interne de leur pays, surtout que le temps de la relativisation semble être passé pour Berlin qui est prêt à contre-attaquer Ankara lorsque certaines limites sont franchies. F. M.

## Le Kurdistan souffle le chaud et le froid sur le référendum

Le président kurde irakien, Massoud Barzani, a convoqué le Parlement de la région autonome pour endosser hier le référendum d'indépendance, tout en laissant la porte ouverte à des négociations sur un report de cette consultation prévue le 25 septembre. A 19h00 (16h00 GMT), l'Assemblée du Kurdistan irakien, basée à Erbil, va «donner un cadre légal» au référendum, dont l'annonce en juin a suscité des remous dans la région. Ce scrutin inquiète les pays voisins, comme la Turquie ou l'Iran, qui redoutent que le référendum encourage les velléités séparatistes de leurs minorités kurdes. Il préoccupe également Washington qui voit dans cette consultation une entrave à la lutte contre le groupe État islamique (EI), menée conjointement par Kurdes et Arabes en Syrie par exemple. Pour tenter

d'obtenir un report, les États-Unis et d'autres pays ont présenté à M. Barzani jeudi soir un «projet» proposant des «alternatives» au référendum, selon l'émissaire américain auprès de la coalition anti-jihadistes en Irak, Brett McGurk. Le président kurde, qui a de nouveau insisté sur l'indépendance comme «unique» choix laissé aux Kurdes et sur l'absence de «partenaire» à Bagdad lors d'un immense meeting dans le nord du pays jeudi, s'est engagé à répondre «rapidement». Avant cela, son Parti démocratique du Kurdistan (PDK) était parvenu au terme de longues négociations à se mettre d'accord avec les deux autres grandes formations kurdes, l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) de Jalal Talabani et Goran, pour rouvrir une session parlementaire. Depuis plus de deux ans, en effet, le Parlement kurde

est à l'arrêt, tandis que le mandat de M. Barzani a expiré en 2015. Ce dernier s'est cependant maintenu au pouvoir, plaçant que l'Irak et le Kurdistan étaient en pleine campagne pour repousser les jihadistes et que les conditions ne permettaient pas de tenir des élections. Cette réunion de l'Assemblée du Kurdistan irakien se tient après que le Parlement fédéral a voté à deux reprises cette semaine des mesures contre le référendum d'indépendance. A chaque fois, les députés kurdes ont quitté la salle en signe de protestation. Mardi, le Parlement fédéral a voté contre la tenue de cette consultation pour «protéger l'unité de l'Irak», et jeudi, il a limogé le gouverneur de la province disputée de Kirkouk parce qu'il avait décidé, contre l'avis de Bagdad dont il dépend, d'organiser le référendum dans sa région.





Forum des créateurs africains à Alger

# Institution du «Prix Miriam Makeba de la créativité artistique»

■ Le prix «Miriam Makeba de la créativité artistique» a été institué pour récompenser les créateurs africains dans les différents domaines artistiques, a annoncé, jeudi, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, en marge du Forum des créateurs africains qui a pris fin hier soir.

Par Adéla S.

Le Forum des créateurs africains qui a réuni des scénaristes, réalisateurs et créateurs de musique du continent s'est ouvert jeudi à Alger en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi. Cette rencontre, la première en Algérie, se veut un «espace de dialogue et d'échanges entre les créateurs et professionnels du cinéma et de la musique». Dans son allocution, le ministre de la Culture a souligné que «l'Algérie est un pays engagé dans la consécration des textes des conventions internationales sur la protection de la propriété intellectuelle», rappelant que «la Constitution algérienne consacre le droit à la culture pour tous». Il a également rappelé que le renforcement de la protection des droits d'auteur était un principe réaffirmé dans le Plan d'action du gouvernement adopté récemment au Conseil des ministres. Pour sa part, le directeur général



est membre, compte un réseau de 230 sociétés représentant 123 pays dont 36 en Afrique.

Organisé par l'Office national des droits d'auteur et droits voisins (Onda), l'institution officielle du «Prix Miriam Makeba de la créativité artistique» mettra en valeur les meilleures œuvres musicales, cinématographiques et littéraires, entre autres.

Encadré par un jury composé de cinéastes, musiciens et personnalités du monde des arts, le prix institué en reconnaissance au parcours militant et artistique de l'interprète «Ana hora fi el djazair» (Je suis libre en Algérie), sera décerné à Alger le 14 décembre de chaque année, a précisé le directeur général de l'Onda, Sami Bencheikh El Hocine. Des participants de plusieurs pays africains dont le Maroc, la Tunisie, la Namibie et le Burkina Faso ont pris part à ce Forum avec la participation d'une quarantaine de cinéastes et de représentants des organisations régionales, dont la Fédération panafricaine des cinéastes (Fepaci), membre de l'Union africaine et Organisation africaine de la propriété africaine (Oaip). Plusieurs thématiques relatives aux droits d'auteur et les contraintes liées notamment à la production et la diffusion dans les pays africains sont au programme de ce forum.

A. S.

de l'Onda, Sami Bencheikh El Hocine, a qualifié d'«historique» cette rencontre consacrée aux droits d'auteur et créateurs africains, réunis pour la première en Algérie.

Le directeur général de la Confédération internationale des sociétés internationales d'auteurs et compositeurs (Cisac), Gadi Chai Oron, a fait savoir que cette organisation dont l'Algérie

est membre, compte un réseau de 230 sociétés représentant 123 pays dont 36 en Afrique.

«L'humanitaire au cœur de la guerre de Libération d'Algérie»

## Le documentaire projeté en avant-première à Alger

Le film documentaire «L'humanitaire au cœur de la guerre de Libération d'Algérie» de Saïd Oulmi a été projeté en avant-première mardi soir à Alger.

Produit par le Comité international de la croix rouge (CICR), ce film retrace les actions du Comité en Algérie depuis février 1955 à l'indépendance à travers 10 missions durant lesquelles 586 lieux de détention ont été visités à une époque marquée par une répression sanglante des civils de la part de l'armée coloniale. Le film apporte également des témoignages d'anciens membres de la CICR

comme Pierre Gaillard et l'historien François Bugnon qui ont beaucoup aidé dans les centres de détention et dans les prisons du colonialisme, tant en Algérie qu'en France, ainsi que dans les camps de réfugiés en Tunisie et Maroc.

Le réalisateur a en outre donné la parole à d'anciens prisonniers algériens qui ont témoigné du «rôle positif» joué par le CICR dans l'amélioration des conditions de leur détention, tels que Aïssa Zeddani ancien pensionnaire de la prison Kasr Tir (Sétif) et Messaoud Chelik, prisonnier à Lambèse (Batna).

La projection en avant-pre-

mière de ce film documentaire de 42 minutes qui s'est déroulée en présence du Chef de la délégation de la CICR en Algérie, Catherine Gendre, et du directeur général des Archives nationales, Abdelmadjid Bouchikhi, intervient dans le cadre de la célébration du 40<sup>e</sup> anniversaire des protocoles additionnels aux conventions de Genève et du 57<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de l'Algérie à ces conventions.

Le réalisateur, absent à cette projection, a fait parlé également nombre d'hommes politiques du Front de libération nationale (FLN) comme le moudjahid et ancien Chef du gouvernement

Redha Malek, et l'ancien ministre des Affaires étrangères, Mohamed Bedjaoui, et évoqué la création du Croissant-Rouge algérien (CRA) en 1956 et l'adhésion de l'Algérie aux conventions de Genève en 1960.

Saïd Oulmi a réalisé et conçu plusieurs programmes télévisés et documentaires historiques, entre autres «Le Retour», traitant de la question des Algériens déportés en Calédonie et «Dar Elhadith» qui raconte l'histoire de la première école algérienne bâtie par l'Association des oulémas musulmans algériens.

L. B.

Plan d'action du gouvernement

## Diversification des sources de financement de l'activité culturelle

La promotion de la culture à travers l'encouragement de la diversification du sponsoring comme source de financement de l'activité culturelle figure parmi les priorités contenues dans le Plan d'action du gouvernement qui sera présenté demain par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, devant l'Assemblée populaire nationale (APN).

A ce titre, le gouvernement, dont la promotion de la culture fait l'objet d'un effort soutenu de l'État, s'engage à «mobiliser d'autres sources de financement de l'activité culturelle, y compris le sponsoring» qui s'ajoute aux concours publics pour multiplier les manifestations et événements culturels.

Par son plan d'action, le gouvernement œuvre à impliquer davantage les collectivités

locales dans l'animation de la vie culturelle et à la «décentralisation de certaines attributions» pour une meilleure promotion de la culture.

La formation aux métiers de l'art, de spectacle et de management culturel et aux nouvelles filières dans le secteur de la formation et de l'enseignement, figure également parmi les engagements du gouvernement.

Le plan d'action prévoit, d'autre part, de réaménager les horaires d'ouverture des espaces culturels, notamment les musées et bibliothèques, pour accroître leur fréquentation et élargir l'accessibilité et la pratique des activités culturelles dans le milieu scolaire.

Concernant le secteur du livre, le gouvernement compte développer la chaîne écono-

mique du livre et encourager la lecture publique. L'activité cinématographique, quant à elle, bénéficiera de mesures incitatives à l'investissement dans les salles et les studios de réalisation, de production et de post-production.

La diffusion des arts plastiques par la «création d'un marché national des œuvres d'art» le «renforcement et la consolidation» de la protection sociale des artistes est un autre engagement contenu dans le plan d'action du gouvernement qui œuvrera également à «poursuivre la défense des droits d'auteur, lutter contre le piratage et multiplier des actes de reconnaissance de la Nation envers les artistes méritants».

M. K.

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Galerie Ezzou'art d'Alger**

**Jusqu'au 21 septembre :**

Exposition de peintures de

l'artiste Thanina-Lila Aziri.

**Galerie d'art Vivarium à**

**Alger**

**Du 23 septembre au**

**20 octobre :**

La macro nature s'expose à

travers les clichés de la photo-

graphie Chafia Loudjici.

**Salle Ibn Khaldoun et l'école**

**de musique de Kouba**

**Jusqu'au 23 septembre :**

Grâce à la quatorzième édi-

tion de «Layali El Andalous»,

une pléiade d'artistes anime-

ront des spectacles andalous

**École de Musique de Kouba**

**16 septembre à 16h00 :**

M'hamed Yacine avec l'asso-

ciation El Djazira.

**22 septembre à 16h00 :**

Hiba Zahri avec l'association

Kortoba.

**Salle Ibn Khaldoun**

**23 septembre à 19h00 :**

L'artiste Hamidou, accompa-

gné par l'association

Mezghana anime la soirée de

clôture de la quatorzième édi-

tion de «Layali El Andalous».



## Coup-franc direct

### Les dirigeants dépassés

Par Mahfoud M.

A peine la saison entamée, les problèmes ont débuté au sein des clubs avec des joueurs qui déclarent la grève et d'autres qui menacent d'y recourir pour ne pas avoir été payés jusqu'à ce jour. Certains n'ont rien reçu depuis la saison passée. Les joueurs de trois clubs de Ligue I sont dans la même situation jusqu'à présent, à savoir, ceux de l'USMB, l'USMH et le CRB, qui attendent toujours de recevoir leur dû, eux qui n'ont rien reçu depuis la saison dernière. C'est une situation très difficile pour ces sociétaires dont la plupart sont des pères de famille ou des soutiens de famille, d'autant plus qu'ils tentent de se donner à fond sur le terrain. Cela prouve, encore une fois, que les dirigeants sont défaillants et ne se donnent pas à fond dans l'organisation des clubs. Il faudrait tout revoir et amener les dirigeants à respecter leurs engagements vis-à-vis de leurs employés et joueurs. Ces responsables de club se doivent de prendre toutes leurs responsabilités ou bien se retirer de la gestion de ces entités sportives à caractère économique. La FAF avait pourtant promis de mettre en place une DNCG qui serait chargée de ces clubs mauvais payeurs et instaurer une certaine organisation.

M. M.

### Natation

## Les nageurs d'élite ne s'entraînent plus à l'OCO

LE DIRECTEUR technique de la Fédération algérienne de natation (FAN), Reda Belakehal, a assuré jeudi qu'une solution sera trouvée suite à la décision de la direction de l'Office du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf (OCO) d'augmenter les créneaux horaires des adhérents de la piscine au détriment des nageurs des clubs et des sélections nationales.

«L'Unité club nautique a fait savoir en début de semaine que les adhérents pourront occuper le bassin de 6h00 à 18h00, ce qui ne fera pas l'affaire des nageurs affiliés aux clubs algérois comme Dely Brahim, l'USM Alger et le GS Pétroliers habitués à s'entraîner au 5-Juillet», a expliqué Belakehal, affirmant qu'une «rencontre est prévue dimanche prochain entre les représentants des clubs, de la fédération et de l'OCO pour trouver un terrain d'entente afin de tracer un programme qui arrangera toutes les parties».

La FAN a salué la disponibilité des responsables de l'OCO et leur «réelle volonté» de débou-

quer la situation dans l'intérêt de tout le monde. Les saisons passées les clubs s'entraînaient en matinée (05h00-07h00) et en soirée (17h00-20h00), le reste du temps était réservé aux adhérents. «Certes, nous n'avons pas été associés par le nouveau responsable de la piscine avant la prise de cette décision, mais le DG de l'OCO, Nadir Belayat, s'est par la suite montré conscient que les nageurs des clubs seront pénalisés avec le nouveau programme adopté», s'est félicité le DTN. L'OCO est une Entreprise publique à caractère industriel et commercial (Epic) appelée à rentabiliser ses infrastructures. «Nous souhaitons trouver vite une solution à ce problème qui risque de perturber sérieusement les nageurs d'élite avant des échéances régionales et internationales très importantes», a pour sa part souligné l'entraîneur du club de Dely Brahim, Ami Maanseri.

Quelque peu déstabilisés par les conditions trouvées sur place, les Rouge et Noir auront quand même à cœur de réussir une belle performance pour bien débuter cette phase très importante pour eux. Les poulains du Belge Paul Put visent la qualification au dernier carré et pour cela ils doivent bien réussir cette entrée en matière lors de cette première rencontre de la phase des poules. Il est clair que leur mission s'annonce très difficile d'autant plus que l'adversaire reste coriace et est déterminé à réaliser une bonne entame, même si le Mozambique n'est pas coté en Afrique. Il faut savoir que c'est la première participation de cette équipe à ce stade avancé de la compétition, mais cela ne les empêche pas de vouloir faire bonne figure. Les gars de Soustara se présenteront avec un effectif au complet et même avec des joueurs qui étaient absents lors de la dernière rencontre du championnat, à l'exemple de Benyahia. Certes, l'état de la pelouse inquiète quelque peu les Usmistes mais cela ne les handicape pas à cent pour cent, sachant qu'ils ont l'habitude de jouer dans des

### Coupes africaines

## L'USMA veut réussir face à Ferroviario

■ Le représentant algérien en Ligue des champions d'Afrique, l'USM Alger, sera en appel cet après-midi au Mozambique, en affrontant la formation de Ferroviario pour le compte de la première journée de la phase des poules.

Par Mahfoud M.



Les Rouge et Noir en conquérants

conditions contraignantes. Le coach, Put, avouera : «Nous savons que notre mission ne sera pas simple et que nous affronterons une équipe inconnue, mais nous nous donnerons à fond pour réaliser un résultat probant».

### MCA-Club africain, un derby passionnant

De son côté, le Mouloudia d'Alger affrontera cet après-midi le Club Africain tunisien, dans un derby relevé pour le compte de la première journée de la phase des poules de la Coupe de la Confédération africaine. Le Doyen qui sort avec une défaite lors du derby algérois en championnat face au CRB, se doit de se reprendre dans cette confron-

tation face aux Tunisiens qu'abritera le stade du 5-Juillet qui ouvre ses portes, après le renouvellement de sa pelouse. Les Vert et Rouge sont déjà au pied du mur et doivent l'emporter s'ils souhaitent se refaire une santé après un départ difficile en championnat. Leur mission ne sera pas facile, mais les Algérois restent quand même déterminés à réussir l'essentiel en prenant les trois points du succès. Le coach français, Bernard Casoni, connaît bien cette équipe du Club Africain qu'il avait déjà eu l'occasion de diriger. Il devra aussi faire des changements dans l'effectif pour espérer forcer le destin et amorcer le déclin pour se reprendre après l'échec face au CRB.

M. M.

### Ligue I Mobilis

## Le MCO et l'ESS sur du velours

Les deux formations du MC Oran et de l'ES Sétif sont données favoris pour les deux derniers matchs de Ligue I Mobilis qui se joueront ce samedi. Ainsi, les Hamraouas qui restent sur une défaite à Alger face au Paradou AC doivent se reprendre et l'emporter donc devant cette équipe du NA Hussein-Dey, pas facile à manier même si elle a encaissé une lourde défaite au premier match face au CSC. Les gars d'El Bahia n'ont d'autre alternative que de l'emporter s'ils souhaitent se réconcilier à nouveau avec leurs fans, pas du tout contents de la dernière contre-performance face au PAC. Toutefois, ces derniers devraient faire très

attention à cette équipe du Nasria qui ne se déplacera pas en victime expiatoire et qui fera tout pour revenir avec un résultat probant. Les Sang et Or qui avaient été tenus en échec à domicile face à l'USMA souhaitent se reprendre et cela passe, bien entendu, par un bon résultat à Oran qui reste dans leurs cordes au vu de ce qu'ils ont montré face aux Rouge et Noir malgré le match nul. De son côté, l'Entente de Sétif sait qu'elle devra se reprendre et l'emporter face à l'US Biskra «at home» si elle souhaite rester dans le sillage du leader, le CRB. Les Sétifiens qui restent sur un nul à l'extérieur de leurs bases se doivent de prendre les trois

points de cette rencontre devant un adversaire devant lequel il ne devrait pas trouver de difficulté. Les gars de la ville des Hauts-Plateaux savent que le succès est impératif s'ils désirent jouer encore le titre comme cela fut la saison passée. Néanmoins, il leur faudra être très concentrés sur leur sujet d'autant plus que les Biskris ne se déplaceront pas en victime expiatoire. Les gars de la ville des Zibans souhaitent réussir ce match et revenir au moins au point du nul.

M. M.

Le programme :  
Samedi 16 septembre 2017  
ESS-USB (17h45)  
MCO-NAHD (17)

### Classement FIFA

## L'EN a perdu 27 places

La sélection algérienne de football, en l'espace d'une année, a reculé de 27 places au classement de la Fédération internationale de la discipline (FIFA), traduisant une chute libre qui se poursuit depuis déjà la fin de l'année 2014.

Les Verts avaient intégré pour la première fois de leur histoire le top 15 lors du classement mondial d'octobre 2014. A l'époque, ils savouraient encore leur qualification historique aux huitièmes de finale de la Coupe du Monde de 2014 au Brésil, quand ils s'étaient inclinés difficilement face au futur champion de l'épreuve, la sélection allemande (2-1 a.p).

A l'époque aussi, l'Algérie, et en toute logique d'ailleurs, dominait le tableau sur le double plan africain et arabe, mais un mois après la dégringolade a commencé,

avec d'abord une 18<sup>e</sup> place dans le classement d'octobre 2014.

Les choses vont s'envenimer à partir du début de l'année 2015 qui avait vu les coéquipiers de Yacine Brahimi quitter la Coupe d'Afrique des Nations, organisée en Guinée équatoriale dès les quarts de finale face à la Côte d'Ivoire 3-1.

La succession des entraîneurs à la tête de la barre technique depuis le départ de Christian Gourcuff, qui a jeté l'éponge deux mois après l'échec des Verts en Coupe d'Afrique de 2015, n'a pas servi à arrêter l'hémorragie. Pis, la descente aux enfers a pris une proportion vertigineuse.

Le 10 août dernier par exemple, l'Algérie s'est retrouvée à la 48<sup>e</sup> place, un statut qui contraste avec les potentialités individuelles que recèle l'effectif des Verts.

Mais il était écrit quelque part que le réveil n'est pas pour demain.

La preuve, l'Algérie a reculé à la 62<sup>e</sup> position au classement de la FIFA de ce mois de septembre 2017, publié jeudi par l'instance mondiale sur son site internet. Les Verts qui totalisent 564 points ont perdu 14 places par rapport au précédent classement publié le 10 août dernier.

Ce recul au classement international des Verts s'explique par les deux défaites consécutives lors des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> journées des éliminatoires de la Coupe du Monde 2018, face à la Zambie (3-1, 0-1).

Au niveau africain, l'Algérie occupe désormais la 11<sup>e</sup> place derrière l'Égypte (30<sup>e</sup>, 815 points), la Tunisie (31<sup>e</sup>, 810), le Sénégal (33<sup>e</sup>, 774), la RD Congo (42<sup>e</sup>, 709), le Nigeria (44<sup>e</sup>, 696), le Cameroun

(45<sup>e</sup>, 689), le Burkina Faso (49<sup>e</sup>, 663), le Ghana (52<sup>e</sup>, 646), la Côte d'Ivoire (54<sup>e</sup>, 637) et le Maroc (56<sup>e</sup>, 635).

Il se trouve que même sur le plan arabe, l'équipe nationale ne parvient pas à garder sa place sur le podium. Les Verts sont désormais 5<sup>e</sup> dans ce registre. De quoi donc confirmer ce malaise qui ronge le «Club Algérie» et auquel la nouvelle équipe dirigeante de la Fédération algérienne de football (FAF) n'a pas encore trouvé remède.

Cette chute significative des Verts au classement de la FIFA devra, en outre, conforter le patron du sport roi dans le pays, Kheiriddine Zetchi, dans sa conviction d'opérer une «révolution» au sein de l'effectif des Verts, comme il l'avait lui-même avancé vendredi dernier.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Tizi Ouzou

### Démantèlement d'une bande de cambrioleurs de chantiers

UNE BANDE de malfaiteurs spécialisés dans le vol de chantiers de logements vient d'être démantelée à Tizi Ouzou, a annoncé hier, la cellule de communication de la sûreté de wilaya de wilaya dans un communiqué. «Dans le cadre d'une enquête ouverte pour vol de matériaux de construction, commis au Lotissement Salhi Tizi-Ouzou, les forces de Police de la 7<sup>e</sup> sûreté urbaine de Tizi-Ouzou, ont identifié et arrêté les présumés auteurs, au nombre de sept dont un mineur, âgés entre 15 à 34 ans, demeurant à Maâtkas, Tizi-Ouzou, Alger et Khemis Méliana (Aïn Defla)», a précisé la même source. Ils ciblaient des chantiers de construction, et commettaient leurs forfaits de nuit, en uti-

lisant trois véhicules pour acheminer les matériaux volés, selon les indications fournies par la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Présentés au parquet de Tizi Ouzou, durant la semaine écoulée, pour association de malfaiteurs en vue de la commission d'un délit, de nuit, en réunion, avec usage d'un véhicule, trois d'entre eux ont été mis en détention préventive, deux autres dont le mineur, placés sous contrôle judiciaire, et les deux derniers ont été cités à comparaître. A noter que les véhicules utilisés lors de ces méfaits, ont été mis en fourrière, et les matériaux volés ont été récupérés.

Hamid M.

## Londres

### L'incident du métro est un «attentat terroriste»

L'EXPLOSION qui a eu lieu vendredi dans une station de métro au sud-ouest de Londres est un attentat terroriste perpétré à l'aide d'un engin explosif artisanal qui a fait 22 blessés, affirme Scotland Yard. L'explosion de la station Parsons Green est un acte terroriste, a indiqué le chef de comité de lutte contre le terrorisme, commissaire adjoint aux opérations spécialisées, Mark Rowley, appelant la population à la vigilance. Il a souligné qu'une centaine de détectives travaillent sur l'enquête déclenchée suite à l'explosion, et a avisé que la présence policière sera renforcée dans l'ensemble des lignes du métro de Londres tout au long de la journée. La Première ministre Thérèse May a réuni à 13h le comité de crise du

gouvernement suite à cet attentat, le cinquième dans le pays depuis mars dernier. Pour rappel, le Royaume-Uni a déjà été la cible d'une série de quatre attaques terroristes depuis mars 2017. 36 personnes au total ont été tuées dans ces attentats. Il s'agit de l'attentat de Westminster du 22 mars, de Manchester du 22 mai, de London Bridge du 3 juin et de l'attaque de la Mosquée du Finsbury Park du 19 juin. 19 attentats ont été déjoués au Royaume-Uni les trois dernières années, dont 6 depuis mars dernier, selon la police britannique.

Le niveau d'alerte terroriste au Royaume-Uni est fixé à «grave», ce qui signifie qu'un attentat est «très probable».

R. I.

## Blida

### Démantèlement d'une bande impliquée dans une affaire d'enlèvement

LES ÉLÉMENTS de la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Ben Chaabane (wilaya de Blida) ont démantelé une bande criminelle composée de cinq individus impliqués dans une affaire d'enlèvement, a-t-on appris vendredi auprès de ce corps constitué.

L'arrestation a eu lieu suite à la plainte déposée lundi auprès des services de la Gendarmerie nationale par une mère signalant l'enlèvement de son fils de 22 ans par des inconnus qui lui ont exigé une rançon de 300 000 DA pour sa libération, selon la même source.

Un plan bien ficelé mis en place en coordination avec la famille de la victime par la brigade de Ben Chaabane soutenue par les éléments de la quatrième section de sécurité et d'intervention de Boufarik a permis l'arrestation des cinq criminels âgés entre 23 et 45 ans au moment où ils s'approprièrent à récupérer le montant demandé, a-t-on expliqué de même source.

Les éléments de la Gendarmerie nationale ont libéré la victime et récupéré son téléphone portable et son véhicule touristique.

Les cinq mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Boufarik, conclut la même source.

K. L.

## LA BAISSÉ DES RECETTES PÉTROLIÈRES ANNONCE DES ANNÉES DIFFICILES



Djalou@hotmail.com

## Béjaïa face à ses déchets

### Sept grandes opérations en souffrance depuis plus de 10 ans

■ La wilaya de Béjaïa est en passe de devenir une décharge à ciel ouvert. Les ordures sont perceptibles partout. Aux abords des routes, dans les forêts, en montagne, dans les oueds, les lieux isolés, etc. Pas une seule venelle, pas un seul vallon, pas un seul sentier ne sont épargnés par nos déjections.

Par Hocine Chera

Les vergers, les prairies et les forêts ne sont pas épargnés par notre incivisme. On y jette les ordures, les débris et les gravas n'importe où pourvu qu'on débarrasse nos saletés devant chez soi, sans se soucier de l'environnement, etc. La raison: l'incivisme d'abord et le manque de solutions aux problèmes environnementaux que vit la région à travers la réalisation de projets de CET, des déchetteries de centres de tris, des décharges contrôlées, etc. Nos villes et villages s'enlisent, chaque jour un peu plus, dans des tas d'ordures. Depuis plusieurs décennies, jamais la wilaya n'a connu une situation aussi calamiteuse en matière d'insalubrité publique, de pollution, de dégradation de cadre de vie et de l'environnement, comme ces quelque dix dernières années. La wilaya de Béjaïa qui avait décidé dès les années 2000 à combattre cette situation n'a pas réussi cette noble mission. Il s'agissait, en fait, d'un problème national. Dans les autres wilayas le

constat est, hélas, le même. Que ce soit à l'Est ou au Centre ou à l'Ouest et même dans la capitale l'insalubrité est perceptible. Le déblocage des projets de réalisation de CET et autres dans la wilaya de Béjaïa peuvent constituer un début de solution, car il faut mettre tout un plan à long terme et commencer le travail rapidement sans tergiverser. Le CET projeté à Gueldamane, sur la rive droite de la Soummam, reste un vœu pieu. Un projet similaire prévu sur le territoire de la commune de Tinebdar connaît le même sort. L'expropriation du terrain étant en cours mais les citoyens s'y opposent. Les décharges fumantes de Sidi Aïch et d'Aokas, des spectacles vivants nous rappelant par leurs colonnes de fumées qui s'élèvent dans le ciel et s'allongent sur les routes au point d'incommoder les automobilistes à chaque passage sur la RN 26 et la RN09. Les populations locales qui réclament leur délocalisation à chaque fois nous rappellent que le problème n'est pas encore réglé et persistera sans doute

de longues années. Le directeur de l'environnement de la wilaya de Béjaïa Saïd Bourouba a rappelé subtilement, récemment, sur les ondes de radio Soummam que les projets sont bloqués et pour le moment il n'y a pas de solution à cause des oppositions citoyennes. Le responsable a égrené les sept projets en souffrance qui ont été inscrits depuis les années 2000 dont les quatre décharges dont les projets sont gelés à cause des oppositions à Akbou, Tinebder, El-Kseur et Béni Ks'ila. Les décharges de Boudjellil et d'Aokas qui sont en phase d'étude sont aussi bloquées à cause des oppositions des riverains. Le CET de Sidi Boudrahem à l'arrêt pour absence de station d'épuration. Un projet privé de réalisation d'un centre de tri par l'entreprise «Delta Environnement» est aussi en souffrance. A Tazmalt c'est l'oued Soummam qui est transformé en décharge; un véritable désastre écologique. Il faut noter que la wilaya de Béjaïa compte au moins 47 décharges non contrôlées.

H. C.

## Mostaganem/Ouled Boughalem

### Un mort dans un accident de la circulation

UNE PERSONNE a trouvé la mort jeudi soir suite à un accident de la circulation survenu à Ouled Boughalem, à 90 km à l'extrême Est de Mostaganem, a-t-on appris vendredi des services de la Protection civile. L'accident

s'est produit sur la Route nationale N° 11 à Ouled Boughalem suite à une collision entre un véhicule utilitaire et un motocycle, causant le décès du motard âgé de 61 ans, a-t-on précisé. Les agents de la Protection civile ont trans-

porté le corps de la victime à la morgue de l'Etablissement hospitalier de Achaacha, tandis que les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les causes de cet accident.

H. N.